

Certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade

Lettre d'engagement

Suite à l'obtention de la certification Démarche Qualité Eaux de Baignade, le 4 août 2009, et considérant que la qualité des trois sites de baignade de la Ville de Perros-Guirec satisfait aux critères d'éligibilité du référentiel de certification,

Je soussigné, Erven LEON, Maire de Perros-Guirec, engage la Ville, pour la dix-huitième année consécutive, dans la démarche de certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade.

Dans le but essentiel de protéger la santé des baigneurs, mon attention sera portée, comme chaque année sur la surveillance de la qualité des eaux de baignade en matière de contamination fécale avec, si nécessaire, des mesures de fermeture préventive.

Au travers de ce système de gestion, associé à une volonté d'amélioration continue de l'information du public et de valorisation de la certification, notre collectivité garantie ainsi la sécurité sanitaire des baigneurs.

Le système de gestion s'appuiera sur un fonctionnement déjà éprouvé et la municipalité mettra tout en œuvre pour que le pavillon de la certification Démarche Qualité Eaux de Baignade rayonne une fois de plus sur les trois plages.

Fait pour valoir ce que de droit

A Perros-Guirec, le 3 juin 2026.



Erven LEON
Maire de Perros-Guirec
Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté
Conseiller Départemental du Canton de Perros-Guirec.